

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

2

A10

AGIR POUR UNE MEILLEURE MISE EN MARCHÉ LOISIRS / TOURISME



JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

La Seine-Maritime doit adopter une stratégie marketing tournée vers la demande, de manière à répondre aux motivations des clientèles. Les acteurs touristiques doivent donc être en mesure de produire une offre adaptée, variée et de qualité, tout au long de l'année.

NATURE DE L'AIDE

1. Aide au fonctionnement d'associations élaborant des gammes de produits adaptées aux tendances de consommation de nos clientèles prioritaires et aux promesses de la destination.
2. Subventions de fonctionnement au bénéfice des Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Antennes pour leurs actions de mise en offre des territoires.

BÉNÉFICIAIRES

1. Associations à vocation touristique impliquées dans la mise en marche de l'offre et/ou en charge d'une activité spécifique.
2. Offices de tourisme 1*, 2*, 3* ou 4* - syndicats d'initiative - antennes

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- lettre de demande de subvention adressée par le maître d'ouvrage du projet au Président du Département
- présentation du prévisionnel d'action en faveur de la mise en offre
- plan de financement et mode d'évaluation
- bilan d'activité annuel

Pour la subvention de fonctionnement au bénéfice des Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Antennes

- répartition transmise par l'UDOTSI

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie
et de l'Emploi

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

2

AGIR POUR UNE MEILLEURE MISE EN MARCHÉ LOISIRS / TOURISME

TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

1. Le crédit est individualisé par la Commission Permanente.
2. Subventions annuelles de fonctionnement calculées de la manière suivante :
 - Office de tourisme 4 étoiles : 381 points à 12,19 €
 - Office de tourisme 3 étoiles : 229 points à 12,19 €
 - Office de tourisme 2 étoiles : 100 points à 12,19 €
 - Office de tourisme 1 étoile : 46 points à 12,19 €
 - Syndicats d'Initiative : 21 points à 12,19 €
 - Antennes : 20 points à 12,19 €

Le crédit est individualisé par la Commission Permanente et délégation lui est donnée pour ajuster la valeur du point si cela s'avère nécessaire.